



## Info



Accueil Info Info Lorient « Une attaque sans précédent contre la langue bretonne »

Mercredi 26 mai 2021 21:54



# « Une attaque sans précédent contre la langue bretonne »



## Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Lorient



## Exprimez-vous ! 131

**Football : Que pensez-vous du retour de Benzema chez les Bleus ?**

## L'info en continu

**Langue bretonne. Un car au...**

27/05/21 - 12:41

**Lorient. En tête-à-tête avec...**

27/05/21 - 12:26

**Ocean Race Europe. Louis...**

27/05/21 - 11:23

**Vannes. Ça fait 190 ans...**

27/05/21 - 10:30

**Vannes. Le groupe Ouest-France...**

27/05/21 - 09:30

[Toute l'info en continu](#)



Le 13 mars dernier, lors de la manifestation à Quimper des associations Diwan, Div Yezh (parents de l'enseignement bilingue public), Kelenn Omp ! (enseignants de breton), Divaskell Breizh (parents de l'enseignement bilingue catholique) et Kevre Breizh. © Ouest-France. QUEMENER YVES-MARIE, Archives

Le collectif « Unanet evit ar brezhoneg » (Diwan, Div Yezh, Divaskell, Kelenomp !, Kevre Breizh) appelle à manifester samedi à Guingamp. « La censure des articles 4 sur l'enseignement immersif dans l'enseignement public comme dans l'associatif et l'article 9 sur les signes diacritiques dans l'état civil comme le ñ de Fañch constituent une atteinte aux droits fondamentaux » écrit-il.

Le collectif « Unanet evit ar brezhoneg » (Diwan, Div Yezh, Divaskell, Kelenomp !, Kevre Breizh) qui réunit les trois filières d'enseignement du breton, et Kevre Breizh qui fédère des associations culturelles bretonnes, dénonce la décision du Conseil constitutionnel du 21 mai.

« C'est une attaque sans précédent depuis 50 ans contre l'enseignement des langues régionales en France et contre la langue bretonne en particulier mais plus globalement contre les libertés territoriales et donc la démocratie » écrit le collectif.

« La censure des articles 4 sur l'enseignement immersif dans l'enseignement public comme dans l'associatif et l'article 9 sur les signes diacritiques dans l'état civil comme le ñ de Fañch constituent une atteinte aux droits fondamentaux.

Le conseil constitutionnel, garant en théorie des libertés, ici, opprime et acte définitivement de la non-reconnaissance de la diversité linguistique et culturelle en France. L'article 2 « le français est la langue de la république » est maintenant érigée comme norme suprême contre les langues régionales. »

« L'enseignement immersif devient inconstitutionnel ! »

Le collectif poursuit ; « L'enseignement immersif devient inconstitutionnel ! C'est acté par la plus haute juridiction française. Le conseil Constitutionnel a bien pris soin de préciser qu'il n'y a aucun doute possible que cela concerne à la fois les établissements du service public de l'enseignement et les établissements associés donc les établissements sous contrat comme Diwan.

Cette décision aura des graves répercussions sur l'avenir des écoles associatives comme Diwan, qui pourront à tout moment se voir retirer leur contrat d'association avec L'État ou se voir contraindre de modifier leur pédagogie comme l'a clairement fait entendre le Ministre de L'Éducation Nationale, dans

## Infos les + lues

## Infos les + commentées

N°1 **FC Lorient. Les Merlus se maintiennent en Ligue 1, les...**

N°2 **FC Lorient. Pelissier : « Une très grosse...**

N°3 **RÉCIT. Du stress à l'explosion de joie : la folle...**

N°4 **Lorient-La Base, pépite de la course au large**

N°5 **FC Lorient. Christophe Pelissier : « Je suis...**

## Quiz et jeux





La question se pose également des projets d'ouvertures d'écoles ou de classes dans les collèges ou lycées en cours qui ont de fortes chances de ne pas pouvoir être contractualisées avec l'Éducation nationale. »

« Les signes diacritiques »

**Sur l'article 9, les signes diacritiques des langues régionales de France**, « la décision du Conseil constitutionnel porte atteinte à la liberté de choix de donner un prénom régional à son enfant au seul motif avancé que « ces dispositions reconnaissent aux particuliers un droit à l'usage d'une langue autre que le français dans leurs relations avec les administrations et les services publics. »

« Assimiler les signes diacritiques des langues régionales françaises comme le ñ ou le c'h du breton à des langues est une justification plus qu'arbitraire. Il remet en fait en question la liberté de choix d'un prénom en langue régionale et nous renvoie aux combats des années 50 de la famille Goarnig de Moëlan-sur-Mer pour faire reconnaître les prénoms bretons de leurs enfants. »

« De la gesticulation ! »

**Pour les associations** « l'annonce faite ce mardi par le premier Ministre de la mise en place d'une « mission » avec deux parlementaires pour « tirer toutes les conséquences » de la décision des « Sages » a tout de la gesticulation !

L'adoption d'un projet de loi constitutionnelle pour réviser l'article 2 de la Constitution, semble, aujourd'hui, la seule porte de sortie pour un cadre juridique protecteur pour les langues régionales et leurs méthodes d'enseignement en France.

Comment croire (encore) le ministre de l'Éducation nationale qui affirme mardi devant l'assemblée nationale qu'« on est tous pour les langues régionales » et que « mon message aujourd'hui est une main tendue aux partisans des langues régionales car nous allons les encourager » ! [...]

«Une réelle politique linguistique «

**Le collectif *Unanet evit ar brezhoneg* ajoute** : « Dans ce contexte, le pouvoir régional et les autres collectivités locales en Bretagne (communes, agglos/ communautés de communes, départements) doivent mettre en place une réelle politique linguistique en faveur de la langue bretonne par des actes concrets et rapides afin de pallier le désengagement et l'opposition de l'État.

Les candidats aux élections régionales doivent en outre se prononcer rapidement sur une augmentation significative du budget dédié à la langue bretonne, plafonné aujourd'hui à 0,47 % du budget régional, afin de répondre aux enjeux posés par la décision du Conseil Constitutionnel et prendre l'engagement clair de se substituer à L'État dans le cas d'une suspension à venir du contrat d'association de Diwan avec l'Éducation Nationale.

Nous appelons tous nos adhérent.e.s, nos sympathisant.e.s, les bretonnant.e.s., les parents d'élèves, les amoureux.ses de la langue bretonne mais ne la parlant pas, les non-locuteurs et locutrices de breton mais attaché.e.s à leur territoire et à sa culture à venir en masse à Guingamp le 29 mai à 13 h 30 devant la gare pour exprimer leur colère et leur refus d'une décision politique inique. »

Ouest-France

**Retrouvez d'autres actus sur les communes de :**

[Saint-Brieuc](#)

[Brest](#)

[Quimper](#)

[Rennes](#)

[Lorient](#)

[Vannes](#)

Donnez votre avis



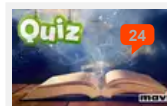
Abonnez-vous 1<sup>er</sup> mois offert

Acheter le journal du jour

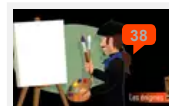


**Les avis des internautes**

Complete cette suite logique :



**Quiz. Il était une fois... 10 questions sur les contes**



**Enigme. Les 3 peintures primaires**

Tous les quiz

[Info](#)[Sport](#)[Restos](#)[Ciné](#)[Sorties](#)[Jeux](#)[Bons Plans](#)[Météo](#)[Pratique](#)

poème écrit il y a une semaine A la radio fleurie, à la télé drelaine , Nous vivons tous en Ile de France, Rien ne sert plus de regarder la mer, Il faut s'agenouiller devant Paris, Préférer les histoires de bureaux, Les mensonges avec les secrétaires, Préférer les coucous sous les tables, On vit tous dans le goudron le mal. Ne parlez plus breton ou Occitan, Ne dansez plus dans les fest noz, Les jacobins ont dressé des filets, Nous vivons tous en Ile de France.

[Réagir à cet avis](#)

#### RUBRIQUES SITE MAVILLE

[Accueil](#)[Info](#)[Sport](#)[Restaurants](#)[Cinéma](#)[Sorties](#)[Jeux](#)[Shopping](#)[Météo](#)[Pratique](#)[Deal du jour](#)[Devenez annonceur](#)[Cookies](#)[Données personnelles](#)[Mentions légales](#)[Plan du site](#)[Contact](#)[Modifier le consentement](#)

#### SITES OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#)[Ouest-France Auto](#)[Ouest-France Immo](#)[Ouest-France Emploi](#)[Ouest-France Solidarité](#)[Incubateur OFF7](#)[Comparateur Assurances](#)[Infocale](#)

Angers Brest Caen Clermont-Ferrand Le Mans Lille Marseille Montpellier Nantes Nice Nîmes Quimper Rennes Toulon Tours Vannes  
Dinan Fougères Guingamp Lannion-Perros Ploermel Pontivy Redon Saint-Brieuc Saint-Malo Vitré

Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement**maville**

par

**ouest  
france**

© Copyright maville.com | WEB66

